

SESSION 2016

---

**CAPET  
CONCOURS EXTERNE  
ET CAFEP**

**Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES**

**SECONDE ÉPREUVE**

Durée : 5 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB :** *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

**Tournez la page S.V.P.**

**Première partie**  
**Analyse de solutions et de documents techniques**

L'association TARMAC, créée en 2011, assume une mission de service public auprès de personnes fragilisées. Elle œuvre dans le domaine de l'urgence comme dans celui de l'insertion.

**Analyser comment le projet de l'association Tarmac s'inscrit dans la politique relative à l'hébergement et à l'accompagnement vers le logement des populations sans-abri ou mal logées et répond aux besoins du département de la Sarthe.**

**Seconde partie**  
**Démarches pédagogiques**

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat technologique sciences et technologies de la santé et du social, présenter les démarches pédagogiques permettant d'atteindre avec les élèves l'objectif suivant :

| <b>Terminale ST2S – Programme de Sciences et techniques sanitaires et sociales<br/>(extrait)</b> |   |          |          |          |          |
|--|---|----------|----------|----------|----------|
| <b>Contenu</b>   | <b>Objectifs et indications complémentaires</b>                           | <b>1</b> | <b>2</b> | <b>3</b> | <b>4</b> |
| <b>8 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCIAUX POUR FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ?</b>          |   |          |          |          |          |
| - Élaboration des politiques sociales :  |   |          |          |          |          |
| • Priorités sociales   | - Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire |          |          |          |          |

*Extrait du document d'accompagnement du programme*

On insistera sur l'importance de réaliser un diagnostic des besoins sur un territoire, afin de cerner les priorités sociales à prendre en compte lors des choix effectués en termes de réponse à ces besoins observés.





## Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

## SECONDE ÉPREUVE

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPET de l'enseignement public :**

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| EDE      | 7300E          | 109     | 5851    |

► **Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :**

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| EDF      | 7300E          | 109     | 5851    |

## LISTE DES ANNEXES

**Annexe 1** : Instruction du gouvernement relative à *l'élaboration des diagnostics partagés à 360°* [en ligne]. n°DGCS/SD1/DHUP/DIHAL/2014/227 du 18 août 2014. 82 pages. Extraits. Disponible sur [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir\\_38652.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir_38652.pdf) (consultée en octobre 2015) ..... P 4

**Annexe 2** : Premier ministre. *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Feuille de route 2015-2017*. Dossier de presse [en ligne]. 3 mars 2015. 44 pages. Extraits. Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/partage/3550-plan-pluriannuel-contre-la-pauvrete-et-pour-l-inclusion-sociale> (consulté en octobre 2015) ..... P 6

**Annexe 3** : DIHAL<sup>1</sup>, Direction générale de la cohésion sociale, Direction habitat, urbanisme, paysages. *Diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement du département de la Sarthe* [en ligne]. 26 mai 2014. 73 pages. Extraits. Disponible sur : [http://www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic\\_360\\_Sarthe\\_24-05-2014.pdf](http://www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic_360_Sarthe_24-05-2014.pdf) (consulté en octobre 2015).... P 7

**Annexe 4** : Conseil départemental de la Sarthe. *Synthèse du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Sarthe 2014-2018*. 2 pages. Extraits. Disponible sur : [http://www.cg72.fr/iso\\_upload/SynthesePDALPD\\_2014-2018.pdf](http://www.cg72.fr/iso_upload/SynthesePDALPD_2014-2018.pdf). (consultée en octobre 2015) ..... P 17

**Annexe 5** : D'après le *Projet associatif de l'Association Tarmac*. Mis à jour en 2014 .....P 18

**Annexe 6** : Association Tarmac. *Synthèse du rapport d'activités 2014*. Extraits.....P 21

---

<sup>1</sup> Direction ministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement





## ANNEXE 1 : Instruction du gouvernement relative à l'élaboration des diagnostics partagés à 360° du 18 août 2014.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, constitue le cadre structurant de l'action du gouvernement en matière de solidarité.

Il affiche des ambitions fortes pour le secteur du logement, de l'hébergement et de l'accompagnement :

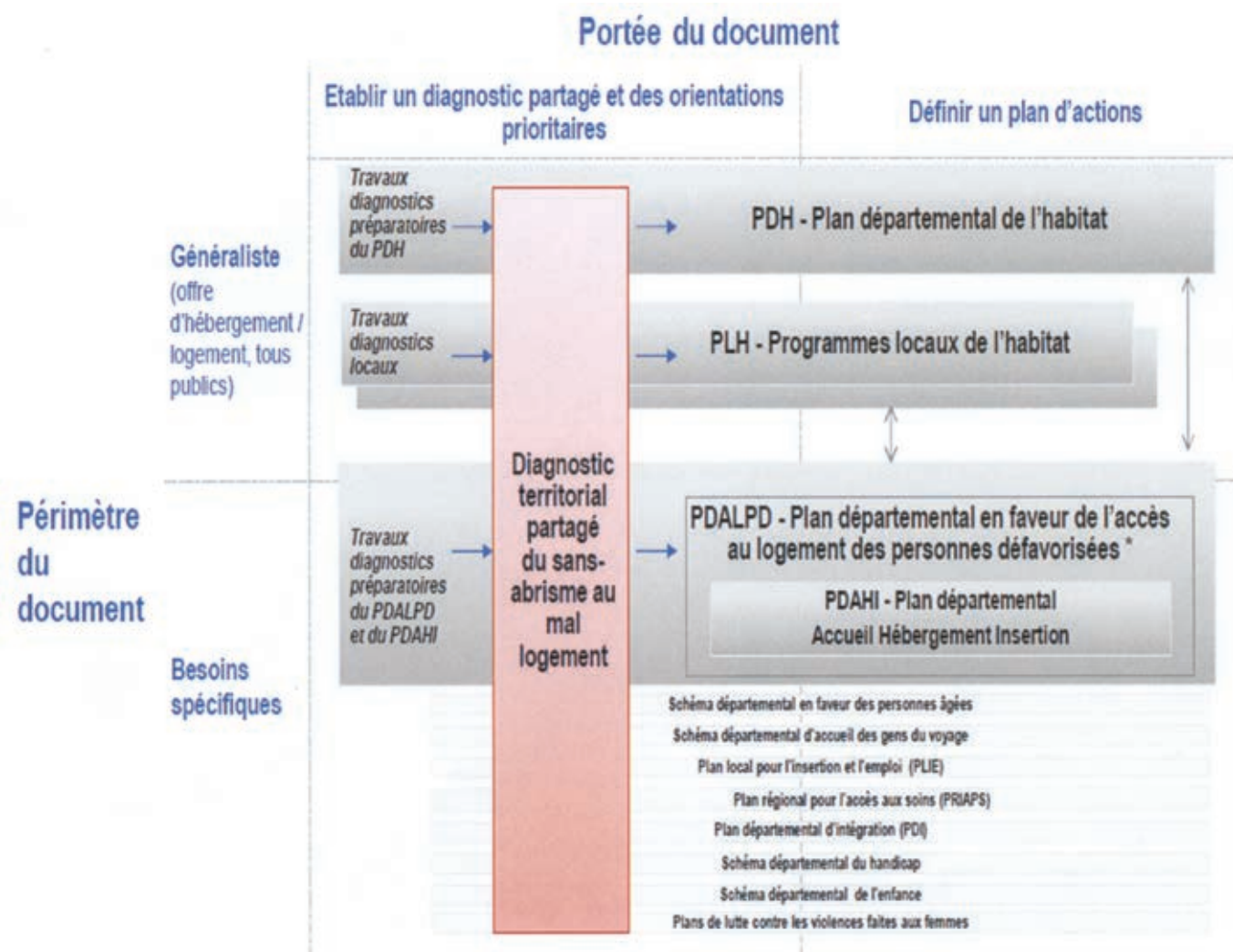
- ✓ Disposer d'une offre adaptée de logements et prévenir les expulsions ;
- ✓ Créer les conditions d'une amélioration du maintien dans le logement notamment en réduisant les situations d'habitat indigne ;
- ✓ Créer les conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre ;
- ✓ Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

(...)

La réalisation de diagnostics territoriaux doit être conduite en associant l'ensemble des acteurs afin de mieux évaluer les besoins, dans une perspective d'adaptation, sur les années à suivre, de l'offre en hébergement, logement et accompagnement pour les publics concernés.(...)

Les diagnostics territoriaux partagés « du sans-abrisme au mal logement » s'inscrivent dans un paysage déjà fourni de documents départementaux d'analyse ou de planification, dont l'élaboration a généralement été rendue obligatoire par la loi. (...)

### **Positionnement des diagnostics territoriaux 360° parmi les documents programmatiques relatifs à des politiques d'hébergement/logement/accompagnement**





## Enjeux de la réalisation du diagnostic territorial partagé

### *Enjeu 1 :*

L'enjeu de cette nouvelle démarche de diagnostic est de dépasser les approches sectorielles des documents programmatiques ou d'analyses existants (PDALPD, PDAHI, PDH, PLH...)<sup>2</sup>, pour adopter une approche globale et intégrée de l'ensemble des situations à prendre en charge – de la rue aux difficultés d'accès ou au maintien dans le logement – et des solutions existantes dans chaque département. Cette vision à « 360° » doit permettre une meilleure compréhension des interactions entre les différents segments des champs hébergement, logement accompagné et logement ordinaire.

La connaissance et la coordination des intervenants à tous les échelons est l'un des enjeux essentiels de la démarche 360°. (...)

### *Enjeu 2 :*

Les diagnostics dits « à 360° » sont construits sur une structure commune d'un département à l'autre. Leur exploitation permettra donc, grâce à une remontée d'indicateurs comparables, d'éclairer les décideurs nationaux. (...)

### *Enjeu 3 :*

Les diagnostics partagés doivent permettre de repérer des axes d'amélioration dans les documents programmatiques existants. Ils seront une base de travail pour l'ensemble des acteurs dans leur champ de compétence.

Source : Instruction du gouvernement relative à l'élaboration des diagnostics partagés à 360°[en ligne]. n°DGCS/SD1/DHUP/DIHAL/2014/227 du 18 août 2014. 82 pages. Extraits. Disponible sur [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir\\_38652.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir_38652.pdf) (consultée en octobre 2015)

---

<sup>2</sup> La loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) prévoit la fusion du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) avec le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) qui devient le « plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées » (PDALHPD). Elle permet d'assurer dans les territoires la cohérence des réponses en matière de logement et d'hébergement et de faciliter les parcours de l'hébergement vers le logement.

## **ANNEXE 2 : Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : Feuille de route 2015-2017**

**Logement/hébergement : poursuivre et renforcer le développement de solutions pérennes et de qualité**

### ***a) Hébergement : sortir de l'urgence***

Le gouvernement renouvelle son engagement à respecter les principes fondamentaux relatifs au respect de la dignité des personnes en matière d'hébergement des sans-abri : continuité de la prise en charge (pas de remise à la rue sans solution), inconditionnalité de l'accueil (quelle que soit la situation administrative de la personne), et respect des conditions minimales de qualité d'accueil et de décence.

Afin de privilégier des solutions qualitatives adaptées à la situation des personnes, et notamment des familles avec enfants, un plan triennal de réduction des nuitées hôtelières, doté sera mis en œuvre sur la période 2015-2017. (...) Il comprend un plan d'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel et le déblocage d'hébergements alternatifs pour 6 000 demandeurs d'asile actuellement logés à l'hôtel.

Certains publics particulièrement vulnérables feront par ailleurs l'objet d'une attention particulière afin qu'ils soient mieux pris en charge par les structures d'hébergement grâce à une orientation plus efficace et plus rapide : femmes en difficulté et notamment victimes de violence, personnes sortant de prison, jeunes en situation précaire. (...)

Afin d'optimiser la gestion des dispositifs d'hébergement, un SIAO unique devra être mis en place dans chaque département et un système d'information unique commun à l'ensemble des Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sera déployé d'ici fin 2015 afin de coordonner les différents dispositifs d'orientation des personnes.

Pour renforcer de façon plus structurelle la coordination des politiques d'hébergement et de logement, des diagnostics partagés à 360° « du sans-abrisme aux difficultés de logement » seront élaborés dans chaque département d'ici la fin du premier semestre 2015<sup>3</sup>, afin d'alimenter les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

### ***b) La mise en place de solutions pérennes de logement***

L'effort en faveur des logements sociaux destinés aux familles les plus modestes sera maintenu à un niveau important, en cohérence avec la loi ALUR qui impose désormais aux communes soumises à l'article 55 de la loi SRU d'atteindre 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

(...) Enfin, un mécanisme d'incitation financière en faveur des dispositifs d'intermédiation locative, dont la vocation est de compléter l'offre de logements sociaux, devrait être mis en application à l'été 2015.

Afin de faciliter l'accès au logement des personnes qui ont le plus de difficultés à se loger, le dispositif de garantie des loyers sera recentré sur les jeunes et les personnes en situation précaire et en situation de mobilité. (...)

### ***c) Renforcement de la lutte contre la précarité énergétique***

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte crée un chèque énergie versé sous condition de ressources et qui se substituera aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Ce dispositif améliorera l'égalité de traitement entre sources de chauffage.

Source : Premier ministre. *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Feuille de route 2015-2017*. Dossier de presse [en ligne]. 3 mars 2015. 44 pages. Extraits.

Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/partage/3550-plan-pluriannuel-contre-la-pauvrete-et-pour-l-inclusion-sociale> (consulté en octobre 2015)

<sup>3</sup> Ce diagnostic a été expérimenté dès 2013 dans une dizaine de départements dont la Sarthe.





## **ANNEXE 3 : Diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement du département de la Sarthe**

### **1- ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE**

#### Introduction sur la région

Les Pays de la Loire sont une région de l'Ouest de la France regroupant les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée. Sa préfecture est Nantes. En dépit d'un positionnement excentré par rapport aux grands échanges économiques européens, elle est une région fortement attractive.

(...)

La crise impacte l'économie et les conditions de vie des habitants de la région. Cependant, les indicateurs sont à regarder avec parcimonie car même s'ils sont à la baisse, la région demeure moins touchée par les inégalités et la pauvreté que le territoire national.

D'un point de vue global, la situation semble favorable, cependant il existe des contrastes selon les territoires.

(...)

#### Analyse des dynamiques démographiques du département de la Sarthe

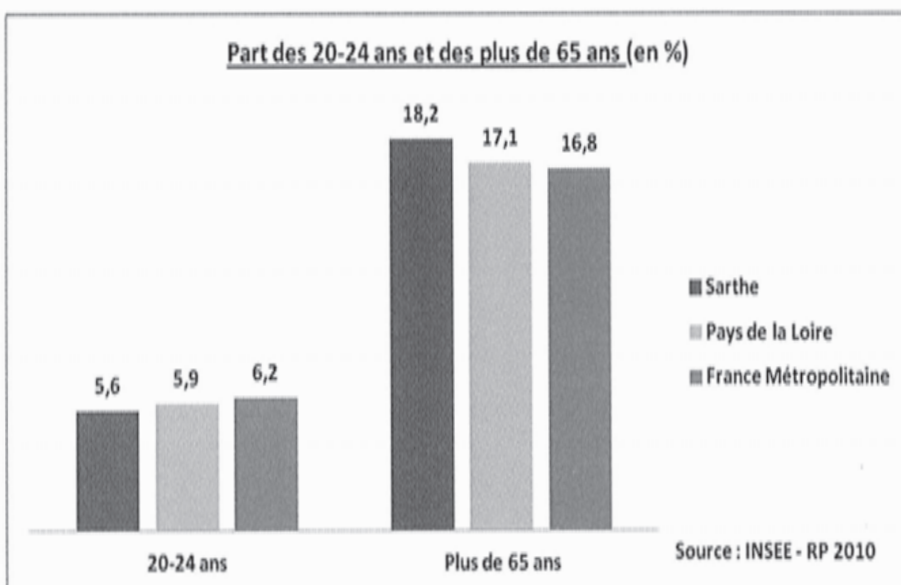
L'évolution démographique de la Sarthe ne fait pas peser de pression particulière sur le logement :

- Les taux de croissance annuelle de la population et du nombre de ménages sont dans la moyenne nationale bien que largement inférieurs à la moyenne régionale (0,61% contre 0,93% pour le premier et 1,1% contre 1,6% pour le second).

- Une analyse infra-départementale révèle des disparités territoriales. (...)

- La taille moyenne des ménages ne fait pas apparaître de besoins d'adaptation de la typologie des logements.

- Les familles monoparentales représentent près de 10,1 % des familles, (presque 16 % sur le territoire du Mans). Selon l'INSEE, pour l'année 2010, les familles monoparentales représentent près de 6,9 % de toutes les familles sarthoises.



Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'asile croît moins rapidement dans la Sarthe que dans l'ensemble de la région (65% contre 89% entre 2007 et 2012) : 353 demandes en 2012 dont 177 premières demandes. Cette tendance est cependant à nuancer pour l'année 2013 qui montre une augmentation significative des primo-demandeurs d'asile.

Une attention particulière doit cependant être portée sur les jeunes et les personnes âgées.

- Si la part des jeunes est en recul et inférieure à la moyenne régionale et nationale, un phénomène de sous-qualification et de sous-formation des jeunes amène à être attentif aux besoins d'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement de ce public.

- La part des personnes âgées augmente et est supérieure à la moyenne régionale et nationale avec des écarts entre territoires (...). Le vieillissement de la population entraîne un isolement des personnes âgées et une décroissance de la population.

### Analyse des données socio-économiques du département de la Sarthe

La situation économique et sociale de la Sarthe est plus dégradée qu'au niveau national et influe négativement sur la capacité des Sarthois à accéder et à maintenir dans le logement.

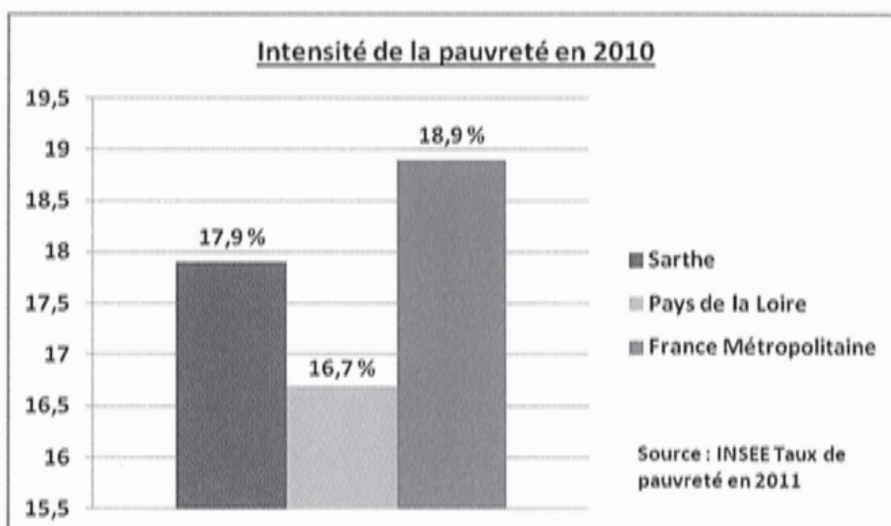
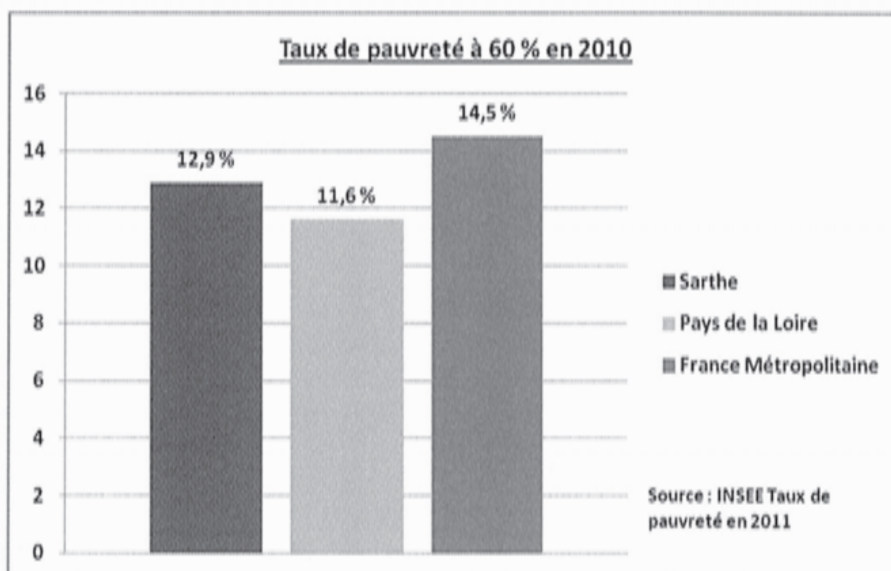
- Un taux et une intensité de pauvreté<sup>4</sup> supérieurs à la moyenne régionale bien qu'inférieurs à la moyenne nationale

- Le revenu médian des ménages est légèrement inférieur au revenu régional. En 2011, Sarthe 18 391 €, Pays de Loire 18 515 €, France métropolitaine 19 218 € (source : INSEE).

- Au 1er trimestre 2013 le taux de chômage en Sarthe est de 10,3%, ce qui est supérieur au taux de la région (9,1%). La progression du chômage touche particulièrement les jeunes hommes, les seniors et les chômeurs de longue durée. Le nombre de demandeurs d'emploi ayant droit au RSA augmente fortement (+17,1% pour la Sarthe sur un an).

- Selon la CAF, 47 % de la population départementale est concernée par le versement d'une prestation de la CAF ; 22,5 % des allocataires bénéficient d'un minimum social (RSA ou AAH) ; 53,2 % des allocataires perçoivent une aide au logement ; 23,3 % des familles allocataires sont des familles monoparentales. Les sollicitations reçues par la CAF sont de plus en plus nombreuses.

- Le nombre d'allocataires à bas revenus a progressé de 10 % entre 2009 et 2012. Entre fin 2009 et fin 2012, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 16 %, soit un rythme d'augmentation de plus de 5 % par an.



<sup>4</sup> L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.



## La situation du département au regard de l'habitat

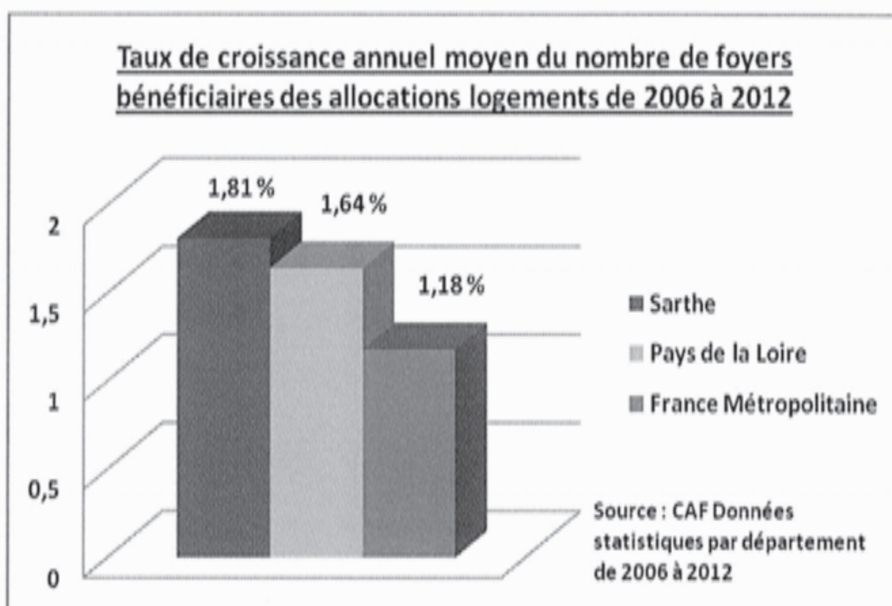
### *Le parc privé de la Sarthe*

Le territoire de la Sarthe se caractérise par un marché détendu : le parc est dense, et le taux de vacance élevé. L'accès au logement se fait donc plutôt facilement, même pour des ménages aux profils fragiles.

### *Le parc locatif social public*

Il totalise 37 209 logements en 2012 et représente 18% du total régional. (...) Ce parc, bien que largement diffusé, est inégalement réparti sur le territoire (...).

Depuis 2010, le nombre de demandes locatives sociales en cours ne cesse de progresser. Entre 2010 et 2013, on note une augmentation de 20% des demandes globales et de plus de 26% pour les demandes externes (dont près de 10% entre 2012 et 2013) expliquée en partie par la récente possibilité de saisir sa demande en ligne et par la demande croissante de relogement par des personnes hébergées. Cette évolution est commune à tous les départements de la Région des Pays de la Loire. Elle est néanmoins l'une des plus importantes en Sarthe.



L'ancienneté des demandes est plus faible que sur le territoire national (13 mois contre 18 Pays de la Loire et 16 en France hors Ile-de-France) et le ratio de satisfaction de la demande locative sociale très bon (délai moyen d'attente : 6,6 mois).

Le nombre de recours DALO a été stable sur plusieurs années (104 recours en moyenne sur 2009, 2010, 2011) avec une augmentation en 2012 (128).

## **2 - PANORAMA DES DOCUMENTS ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (SI) DISPONIBLES**

### Capacité des SI et bases de données locales à appuyer les investigations du diagnostic 360°

- La région des Pays-de-la-Loire a été la première à développer un outil de recensement des demandes de logements Imhoweb. Cet outil permet aujourd'hui à la fois le suivi des demandes de logements sociaux et des attributions de logements.

- Les données du SIAO sont plus difficiles à obtenir. (...)

- Le niveau d'information disponible ne permet pas d'analyser les parcours des demandeurs d'hébergement et de qualifier les véritables besoins qui sont différents selon la situation administrative, sociale et économique des demandeurs.

- Un groupe régional sur le SIAO piloté par la DRJSCS avec des représentants DDCS et SIAO a pour objectif la mise en place d'un tableau de bord commun et harmonisé.



### **3 - ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS EXISTANTS ET A VENIR**

#### ***a) Quelles sont les situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins ?***

L'évolution de certains publics doit être particulièrement suivie en raison de la pression qu'elle fait peser sur l'offre de logement /hébergement et d'accompagnement :

- S'il est difficile d'objectiver le nombre de personnes vivant dans la rue, on constate une nette progression des personnes fréquentant les accueils de jour (+13%) auxquelles il faut ajouter les personnes vivant chez un tiers (+28%) ou durablement hébergées en structure. (...)
  - Certains ménages connaissent des difficultés à l'accès au logement en raison de leur insolvabilité alors même qu'ils seraient éligibles à des aides financières mais le non-recours faute d'information sur leurs droits les y en empêche. Par ailleurs la réglementation relative à l'accès aux droits s'avère pénalisante pour les ménages précaires dont les ressources sont variables.
  - Si le nombre de procédures d'expulsion est en baisse sur la période 2007-2010 celui des commandements de quitter les lieux est en hausse. Les personnes menacées d'expulsion nécessitent à la fois un accompagnement au maintien dans le logement et en cas d'expulsion de trouver une solution adaptée aux ressources et aux besoins de ces ménages en termes de logement.
  - Les personnes vivant dans un logement insalubre : si le nombre de PPPI<sup>5</sup> est en recul, celui des arrêtés préfectoraux d'insalubrité a plus que doublé, ce qui témoigne davantage d'une prise de conscience des acteurs locaux sur la problématique de la qualité des logements que d'une soudaine apparition de logements insalubres.
  - Les publics étant les plus en difficulté pour l'accès ou le maintien dans le logement s'avèrent cumuler la précarité des ressources et les difficultés d'insertion et/ou de santé (troubles mentaux, addictions ...)
  - Le département recense des publics plus fragiles qu'il est important d'accompagner pour l'accès et le maintien dans le logement notamment les personnes isolées, familles monoparentales, jeunes sans ressources et femmes victimes de violences.
- (...)

#### ***b) Le parc de logement ordinaire est-il adapté aux caractéristiques de la population ?***

Le marché locatif de la Sarthe permet aux ménages y compris les plus modestes de se loger aussi bien dans le secteur privé que public. Il laisse cependant apparaître :

- Un parc privé relativement dégradé ;
- Un nombre de demandeurs de logement social en hausse depuis 2012 ;
- (...) Si l'accès au logement est relativement aisé du fait d'une offre importante, le maintien durable dans celui-ci, et dans des conditions satisfaisantes de confort, doit être amélioré. En effet, les ménages défavorisés, dont les ressources sont nulles ou très faibles, du fait de leurs droits limités, ou des difficultés qu'ils rencontrent à les faire valoir, connaissent souvent des difficultés de gestion budgétaire, qui mettent en péril leur maintien dans le logement. De plus, ceux qui ne trouvent pas à se loger dans le parc public (conditions de parcours antérieur, de statut administratif, de ressources,...) sont souvent contraints de s'orienter vers le parc privé le plus accessible, souvent le plus médiocre ;
- Les ménages se trouvent souvent dans des situations complexes, qui combinent un ensemble de problématiques, dont les difficultés de maintien ou d'accès au logement ne sont qu'un révélateur. Les acteurs du logement, peu préparés à l'accompagnement de ces publics aux problèmes spécifiques, peinent à trouver des solutions adaptées pour le ménage (...);
- Les dépenses énergétiques en augmentation constante constituent pour les ménages les plus fragiles des dépenses qui mettent en péril leur équilibre budgétaire et leur capacité à se maintenir dans le logement.

---

<sup>5</sup> PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne



**c) L'offre globale de logement et d'hébergement permet-elle d'absorber les besoins nouveaux (quantitativement et qualitativement) et de proposer des évolutions dans les parcours des publics ?**

Le département reçoit un nombre croissant de demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion. Il dispose cependant de faibles potentialités d'hébergement (le taux de refus des demandes d'hébergement d'urgence au 115 était de 64% en 2013):

- Un taux d'équipement d'hébergement d'insertion de 2,13 contre 2,83 dans les Pays de la Loire et 2,87 en France mais un taux de sortie vers le haut important (77% de sortie vers l'emploi, un logement accompagné ou un logement autonome) ;
- Un taux d'équipement d'hébergement d'urgence de 4,47, inférieure à la moyenne régionale (5,85) et nationale (5,49) même si les places hivernales ont été annualisées ;
- Le nombre de déboutés en présence indue en CADA<sup>6</sup> et HUDA<sup>7</sup> (67 déboutés en présence indue en CADA en 2011 contre 114 en 2013 soit une progression de 70%) impacte directement les demandeurs d'asile en attente d'hébergement dans ces structures ;
- Le nombre de familles étrangères dans les hébergements d'urgence augmente au détriment de l'accueil des personnes seules non issues des parcours d'exil. Ainsi selon l'enquête flash 2014<sup>8</sup>, 87 % des familles hébergées étaient en attente d'une solution d'hébergement en HUDA et CADA (...).

Il est par ailleurs nécessaire d'adapter les dispositifs existants aux besoins exprimés par les hébergés :

- Si le dispositif ALT<sup>9</sup> est un bon complément aux CHR et logements adaptés, (...) il est nécessaire d'améliorer la coordination avec les dispositifs d'accompagnement social et médico-social de droit commun et avec le SIAO (pour des logiques de continuité de parcours résidentiels avec les autres dispositifs).
- De nombreux jeunes ne peuvent accéder au logement faute de ressources régulières et stables alors qu'une majorité peut être autonome dans un logement de droit commun. Certains n'ont donc pas de solutions d'hébergement stables (rue, tiers, familles,...), d'autres sont dans des centres d'hébergement dont l'accueil n'est pas toujours adapté à leur situation. (...)
- La problématique du vieillissement des personnes sans logement ou en difficulté de maintien dans le logement n'est pas actuellement une problématique importante en nombre de situations. Cependant le double phénomène du vieillissement de la population en grande précarité et d'appauvrissement des personnes âgées amène à être attentif à la fragilité de ces ménages et au risque de précarisation rapide. (...)

**Activités d'accueil et d'hébergement d'urgence du SIAO et du 115 en 2013**

8911 appels reçus, 7 917 demandes d'hébergement et de logement accompagné, 1 797 personnes différentes ont exprimé une demande d'hébergement (soit en moyenne 4,23 demandes par personne), 1605 autres demandes (prestations, informations, appels polluants...), 1257 personnes distinctes pour 879 ménages ont été hébergées.

100 % lors de l'enquête flash des personnes hébergées ont bénéficié d'une évaluation par un travailleur social (elles n'étaient que 84 % en 2013).

Le quasi-doublement du nombre de demandes d'hébergement exprimées auprès du SIAO s'explique par le fait qu'avant 2013 les structures faisaient des hébergements en direct sans passer par le SIAO. Depuis 2013 toutes les demandes passent par le SIAO.

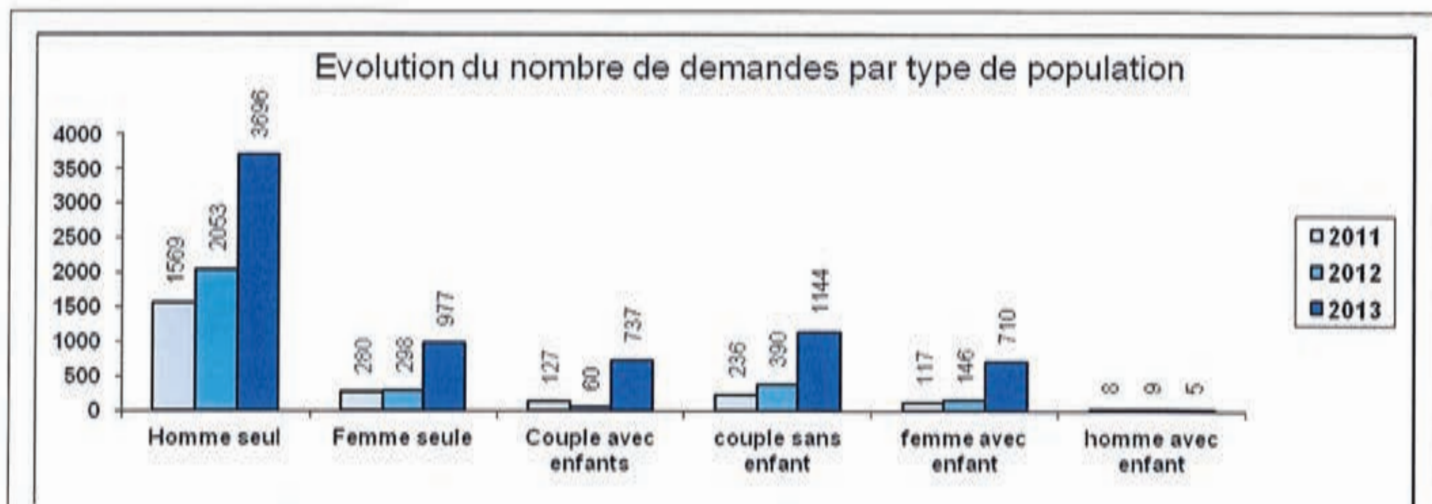
<sup>6</sup> CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

<sup>7</sup> HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

<sup>8</sup> Enquête flash sur les hébergements d'urgence du 17 janvier 2014 (DDCS 72)

<sup>9</sup> ALT : Allocation Logement Temporaire





Durant l'année 2013, le dispositif 115 a compté 36% de réponses positives (contre 44% en 2012) et 64% de réponses négatives (dont 6% faute de place), Moyenne nationale : 61% de réponses négatives. Ce taux de réponse est un taux global, lissé sur l'année et ne montre pas les effets saisonniers. Les données quotidiennes montrent un nombre de refus moyen d'une dizaine de personnes isolées.

Les principaux motifs sont :

- l'absence de places disponibles sur Le Mans
- l'absence de moyens de transports pour permettre un hébergement sur un local en milieu rural
- le refus de la structure d'accueillir la personne (nombre de nuitées mensuelles dépassé, problèmes de comportement)
- la baisse des possibilités d'accueil des personnes seules en raison de la mobilisation des capacités d'hébergement d'urgence (hôtels et Noguès<sup>10</sup>) pour les familles.

(...)

### Analyse des capacités de l'offre et de ses évolutions

#### ● *Les capacités d'hébergement*

Les capacités d'hébergement sont passées de 609 places au 31 décembre 2012 à 671 places au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 10 % :

- baisse des capacités hôtelières avec négociation par Tarmac pour des coûts/places réduits (12 €/nuit/personne),
- augmentation des hébergements d'urgence avec notamment la création de 17 places à Noguès<sup>10</sup>. Ces places hivernales seront annualisées à partir de 2014,
- augmentation de 14 % des capacités en ALT,
- maintien des capacités CHRS.

Les places d'hébergement sont réparties sur le territoire et gérées par différentes associations, mais le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) plateforme unique pour l'urgence et l'insertion dont la gestion est confiée à l'Association Tarmac, oriente les personnes en demande d'hébergement vers les places disponibles, en fonction de leurs besoins, des critères d'accueil des structures (familles, hommes seuls, femmes victimes de violence...) et des capacités disponibles.

#### ● *Focus sur les capacités CHRS*

La totalité des 290 places est concentrée sur Le Mans Métropole (...). Ces places sont en majorité destinées à l'accueil de personnes seules.

#### ● *Les capacités de logement adapté et accompagné*

Le volume des maisons relais et résidences accueil est en augmentation sur le territoire : 25 places de maisons relais en 2009, 82 en 2012, 105 en 2014.

<sup>10</sup> Foyer d'hébergement